

20220628_DL_06

OBJET :
Budget supplémentaire 2022

Date de convocation :
30 mai 2022

Date de séance :
28 juin 2022

Date d'affichage :
11 juillet 2022

Membres en exercice : 46

Membres présents : 13

Membres votants : 25

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement
selon la loi n°2021-1465 du 10
novembre 2021 portant
diverses dispositions de
vigilance sanitaire*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PARSIS Laurent, conformément à l'arrêté du 24 juin 2022 portant délégation pour présider le comité syndical de Somme numérique.

Etaient présents :

M. BEAUMONT Joël, M. BEUFILS Christian, M. DE MONCLIN Arnaud, M. DEFRANCE Hervé, M. PARSIS Laurent, M. PAYEN Jean-Dominique, M. PENAUD Guy, Mme DELETRE Margaux, M. DE MONCLIN Arnaud, Mme DE WAZIERS Isabelle, M. FOURNIER Jean-Michel, M. FRION Fabrice, M. JACOB Claude.

Secrétaire de séance : Mme DELETRE Margaux

Pouvoirs :

M. GEST Alain donne pouvoir à Mme DELETRE Margaux
M. VARLET Philippe donne pouvoir à M. PARSIS Laurent
M. DE JENLIS Hubert donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE Françoise
M. LECOMTE Frédéric donne pouvoir à M. PAYEN Jean-Dominique
M. MAROTTE Philippe donne pouvoir à M. BEAUMONT Joël
M. THUEUX Jacky donne pouvoir à M. DE MONCLIN Arnaud
Mme POUPART Patricia donne pouvoir à M. BEUFILS Christian
M. François DEBEUGNY donne pouvoir à M. DEFRANCE Hervé
Mme LHOMME Brigitte donne pouvoir à Mme DE WAZIERS Isabelle
M. DURIEUX François donne pouvoir à M. JACOB Claude
Mme ROY Mathilde donne pouvoir à M. PENAUD Guy
M. DECLE Paul-Éric donne pouvoir à M. FRION Fabrice

Le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2022 a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2021 constatés au moment du vote du compte administratif, ainsi que d'ajuster les crédits en fonction des prévisions et besoins de la fin de l'année.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif 2022 adopté par délibération n°4 en date du 25 janvier 2022,
- Vu les résultats de l'exercice 2021 constatés au compte administratif approuvé par délibération n°2 du Comité syndical du 28 juin 2022,
- Vu l'affectation du résultat de l'exercice 21 approuvé par délibération n°3 du Comité syndical du 28 juin 2022,
- Vu le projet de Budget supplémentaire de l'exercice 2022,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le budget supplémentaire de l'exercice 2022 est approuvé.

ARTICLE 2 - Les montants totaux des budgets (reports 2021 compris) se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Crédits votés BP 2022	Reports 2021 + modifications 2022	Totaux budgets 2022
Budget principal - Fonctionnement	1 702 965,00	562 480,90	2 265 445,90
Budget principal - Investissement	1 234 625,00	940 622,58	2 175 247,58
Budget annexe "Centre de services numériques" - Fonctionnement	1 089 190,00	49 370,00	1 138 560,00
Budget annexe "Centre de services numériques" - Investissement	426 090,00	284 181,00	710 271,00
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Fonctionnement	14 312 600,00	588 500,00	14 901 100,00
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Investissement	40 929 000,00	38 939 861,00	79 868 861,00

ARTICLE 3 - Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.